



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

MARCHE PRIVE DE CONCEPTION-REALISATION

MAITRE D'OUVRAGE

ASSOCIATION REGIONALE SPECIALISEE D'ACTION SOCIALE, D'EDUCATION ET D'ANIMATION (ARSEA) – 204 Avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG - Téléphone : 03 88 43 02 50 – profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SAREIPP - 36 rue Paul Cézanne - 68200 Mulhouse. Tél. 03 89 76 21 63 - E-mail : sareipp.mop@orange.fr

OBJET DU MARCHE

Appel à candidature en vue de la passation d'un marché de conception-réalisation pour la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de 70 lits et places et la relocalisation d'un Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés Mentaux (CAAHM) de 65 places dans un bâtiment existant sur un terrain sis au 137 rue de la Ganzau à STRASBOURG

L'opération porte sur la conception et la réalisation concernant :

- La construction d'un bâtiment neuf destiné à recevoir les activités de la MAS
- La restructuration du bâtiment accueillant l'actuelle MAS qui sera destiné à recevoir le CAAHM
- L'ensemble des aménagements extérieurs ainsi que les voies d'accès, stationnements, raccordements sur les réseaux publics et privés
- Une tranche optionnelle relative à une cuisine de production de repas pour l'ensemble des établissements régionaux de l'ARSEA (MAS, CAAHM, ESAT, IMPRO, ...)

Les surfaces concernées par le projet de la tranche ferme et de la tranche optionnelle s'élèvent à environ 6855 m² de Surface Dans Œuvre (SDO) et se répartissent comme suit :

- Tranche Ferme :
 - construction neuve : 4.657 m²
 - réaménagement : 1.613 m²
- Tranche Optionnelle :
 - construction neuve : 585 m²

DUREE PREVISIONNELLE DU MARCHE : 41 mois maximum à compter de la date d'attribution du marché hors garantie de parfait achèvement.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure restreinte

CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES :

- caution personnelle et solidaire de bonne fin des travaux délivrée par un organisme bancaire pour un montant s'élevant à 10 % du montant du marché de conception-réalisation
- garantie contractuelle de parfait achèvement d'un an assortie d'une retenue de garantie de 5 % du montant du marché ou caution bancaire personnelle et solidaire
- garanties légales relatives à la construction.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHE :

Le marché sera passé sous forme de groupement conjoint. S'agissant d'un marché de travaux, le mandataire du groupement sera une entreprise de travaux. Le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

L'EXECUTION DU MARCHE EST SOUMISE A D'AUTRES CONDITIONS PARTICULIERES :

Par application de l'article 3 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 chaque groupement candidat devra comporter au moins un architecte ou une société d'architecture susceptible d'exercer en France au regard de ladite loi.

Le groupement justifiera de compétences au moins dans les domaines suivants : exécution de travaux de construction, conception architecturale, études techniques tous corps d'état, études acoustiques, BET cuisine, économiste de la construction, OPC, conception d'aménagements extérieurs et de voiries et réseaux.

Un membre d'un groupement candidat ne pourra être membre d'un autre groupement sous peine d'élimination de toutes les candidatures concernées (sauf pour les BET cuisine et acoustique).

CANDIDATURES :

Les opérateurs économiques qui souhaitent participer à cette consultation doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

1) le mandataire du groupement fournira :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier l'ensemble des membres du groupement.
- un dossier de présentation des compétences et des moyens humains et matériels du groupement et de la répartition des missions entre chaque membre du groupement (document unique pour l'ensemble du groupement selon cadre fourni),
- Pour le (ou les) architecte(s) : copie de l'attestation d'inscription de l'Ordre des architectes ou, pour les architectes étrangers, preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine.

2) les renseignements ci-après sont à fournir par chaque membre du groupement :

- Une déclaration sur l'honneur (utiliser le modèle fourni) attestant que chaque membre du groupement ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies par le code de la commande publique, bien que s'agissant d'un marché privé, dûment datée, cachetée et signée.
- Un tableau exposant le chiffre d'affaires global moyen des trois dernières années et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet de la procédure (le formulaire DC2 – version du 01/04/2019 peut être utilisé). Les niveaux spécifiques minimaux exigés pour les membres de l'équipe sont les suivants :
 - -Chiffre d'affaires de 20 millions d'euros pour le mandataire de l'équipe ;
 - -Chiffre d'affaires de 600.000,00 euros pour la société d'architecture.
- une liste de 5 références significatives achevées ou en cours de réalisation des principaux services et travaux dans chacun des domaines de compétence concernés par l'objet du marché. Les références dans les domaines de construction médico-sociale valoriseront l'offre. Ces références ne doivent pas avoir plus de 5 ans pour les travaux et 3 ans pour les prestations intellectuelles et doivent mentionner le lieu de réalisation, la nature de l'ouvrage, la surface (Shon), le coût des travaux TCE de l'opération (en euros ht), l'avancement de l'opération, le contenu de la mission réalisée et les coordonnées du maître d'ouvrage. A cet effet, il est recommandé pour la présentation des références que chaque candidat utilise le cadre téléchargeable sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute inexactitude sur les références fournies peut conduire à l'élimination du groupement candidat.
- pour la compétence architecturale, le candidat présentera en plus 5 photographies légendées au format JPEG illustrant des réalisations présentées en références (cf. Alinéa précédent) de l'architecte qui assurera la conception de l'ouvrage. En cas de pluralité d'architectes concepteurs, le nombre de photos est limité à 5 pour l'ensemble du groupement.

- Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : - l'entreprise de travaux mandataire du groupement, l'(les) architecte(s) ou société(s) d'architecte(s) ainsi que le(s) membre(s) du groupement compétent(s) en matière de structure, fluides (chauffage, sanitaire, ventilation, climatisation, courants forts et courants faibles, Cssi), économiste, OPC, doivent posséder chacun au moins une référence de réalisation achevée ou en cours de réalisation d'un montant travaux supérieur à 10 millions d'euros Hors Taxes tous corps d'état.
- l'effectif cumulé des membres du groupement qui assureront la maîtrise d'oeuvre (conception architecturale, études techniques) sera d'au moins 20 personnes (tous effectifs confondus des sociétés).
- l'effectif cumulé des membres du groupement qui assureront la réalisation des travaux tous corps d'état sera d'au moins 50 personnes (tous effectifs confondus des sociétés). Dans l'éventualité où plusieurs membres du groupement possèdent la même compétence, il suffit qu'un des membres du groupement réponde pour chaque compétence requise aux niveaux minimaux indiqués ci-avant.

Pour la présentation des compétences et des références du groupement, il est recommandé que chaque candidat utilise le cadre fourni, téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Les candidatures seront adressées par voie dématérialisée via le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.avant les date et heures figurant dans le présent avis. Tout dépôt sur un autre site est nul et non avenu.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORD (.docx), EXCEL (.xlsx), POWERPOINT (.pptx), ACCESS 2003, ACROBAT READER, *.jpg ou *.jpeg et ne doivent contenir aucun fichier au format *.Exe ou contenant des macros. Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer des documents scannés, ils choisiront une précision de l'image qui permette à la fois d'obtenir une bonne lisibilité et de limiter la taille du fichier. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le candidat veillera à ce que les noms des fichiers ne soient pas trop longs et ne comportent pas d'accent, d'espace, ou de caractères spéciaux : seuls les caractères alphanumériques (lettres minuscules et majuscules de base, et chiffres), le trait d'union (touche du 6) ou le tiret-bas ou underscore (touche du 8) sont autorisés.

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs envisagé : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Recevabilité des candidatures au regard des dispositions légales, des capacités professionnelles, techniques et financières,
- Cohérence de l'équipe au regard des compétences exigées par le maître d'ouvrage vis-à-vis de l'ouvrage à réaliser,
- Garanties en termes de capacités professionnelles et techniques (qualité architecturale et pertinence des références présentées),

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. la qualité fonctionnelle et technique du projet. Pondération : 40 %.
2. le coût global de l'offre. Pondération : 45%.
3. le délai global de réalisation du marché. Pondération : 15 %.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : le 26/10/2021 à 12h00

Date prévisionnelle d'envoi des invitations à soumissionner aux candidats sélectionnés : le 22/11/2021.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

AUTRES INFORMATIONS :

- les candidats qui seront retenus devront établir une offre qui sera notamment constituée d'un avant-projet sommaire accompagné de la définition des performances techniques de l'ouvrage.
- une prime sera attribuée sur proposition du jury, à chaque candidat dont l'offre répondra aux conditions fixées par le règlement de la consultation. Le montant maximum de la prime susceptible d'être attribuée s'élève à **80.000 euros HT**).